



Déclaration au sujet du rapport de la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC à propos de la plainte déposée par la famille d'Amber Tuccaro

Edmonton AB, 28 juin 2019 – En novembre 2017, lors d'une audience publique tenue par l'Enquête nationale à Edmonton, Paul Tuccaro a partagé l'histoire de sa sœur Amber Tuccaro, disparue en août 2010. L'histoire d'Amber, comme bon nombre de celles entendues par l'Enquête nationale, a touché une corde sensible chez plusieurs familles et survivantes autochtones qui ont vécu des interactions négatives avec la police lorsqu'elles ont rapporté pour la première fois la disparition de leur proche. Trop souvent, les familles se sont fait dire par les services de police qu'elles devraient rappeler dans les 24, 48 ou 72 heures si leur proche manquait toujours à l'appel. Trop souvent, on leur a dit des choses comme « elle est probablement en train de faire la fête ». Et trop souvent, leurs demandes d'aide sont demeurées sans réponse. Ce genre de réactions et de pratiques de la part des services de police doivent cesser.

Le témoignage ardent et convaincant de Paul a mis en lumière des enjeux systémiques propres au cas d'Amber qui ont trop souvent été rapportés par d'autres familles auprès de l'Enquête nationale. Dans le cas d'Amber, le signalement de sa disparition n'a pas été pris au sérieux, on a enlevé son nom de la base de données nationale sur les personnes disparues, la preuve n'a pas été documentée adéquatement et a finalement été détruite. Des mesures d'enquête ont été prises dans le but de réfuter les faits liés à sa disparition plutôt que de leur accorder de la crédibilité. Ce ne sont là que quelques-uns des problèmes survenus lors de l'enquête initiale sur la disparition d'Amber Tuccaro. Malheureusement, les restes d'Amber ont été retrouvés plus tard, en septembre 2012, dans un champ à Edmonton.

Vivian, la mère d'Amber, n'était pas satisfaite de l'enquête menée par la GRC. Elle a déposé une plainte qui s'est finalement retrouvée devant la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la Gendarmerie royale du Canada (la CCETP). Grâce à la persévérance de Vivian, un examen a été réalisé. Le 27 août 2018, la CCETP a déposé son rapport final (le Rapport) qui critique l'enquête initiale de la GRC sur le cas d'Amber Tuccaro. Le Rapport a été remis à la famille, mais n'a pas été rendu public à l'époque. Une conférence de presse a eu lieu, toutefois le public n'a pas pu prendre connaissance des conclusions du rapport avant aujourd'hui.

Les conclusions et les recommandations sont publiées en ligne à l'adresse :

<https://www.scribd.com/document/414764241/Report-of-RCMP-Civilian-Review-and-Complaints-Commission-Amber-Tuccaro> (disponible seulement en anglais)

L'Enquête nationale appuie la position de la famille Tuccaro : il importe de partager l'histoire d'Amber afin de prévenir d'autres conduites déraisonnables dans les enquêtes sur les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQIA disparues. Les survivantes de la violence et les membres de famille ne devraient jamais avoir à subir la même indifférence, les mêmes préjugés et les mêmes stéréotypes que ceux auxquels Amber et sa famille ont dû faire face. De plus, l'Enquête nationale est d'avis que la famille Tuccaro mérite des mesures de réparation appropriées et adéquates pour les erreurs manifestes et la conduite déraisonnable constatées. L'histoire tragique d'Amber, telle qu'en a pris connaissance l'Enquête nationale, a été relatée dans Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Le fait que la famille ait publié des parties du rapport de la CCETP démontre que la



population peut exiger des comptes de la GRC et s'assurer que les recommandations de la CCETP sont mises en œuvre. Tous les Canadiens et Canadiennes méritent de connaître la vérité, et ils ont tous un rôle à jouer dans la lutte contre la violence sous toutes ses formes et dans le rétablissement du pouvoir et de la place des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQA autochtones.

-30-

Diffusion par : Communications de l'Enquête nationale